

-----

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2010-199 du 31 MAI 2010

Chargeant Monsieur **KOSSI Etienne**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et Loisirs, de l'intérim de Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU La proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- VU le Décret N° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement
- VU le Décret N°2010-198 du 29 Mai 2010 chargeant Monsieur Pascal Irénée KOUPAKI, Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement, de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination de l'Action Gouvernementale de l'intérim du Président de la République pour compter du 29 mai 2010.

**DECRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Pour compter du Lundi 31 Mai 2010 au 07 Juin 2010, Monsieur Etienne **KOSSI**, Ministre de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs est chargé de l'intérim du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Monsieur **François Adébayo ABIOLA**, pendant son absence.

**Article 2** : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le ...31.....mai.....2010

**Par Le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement absent,  
le Ministre d'Etat Chargé de la Prospective,  
du Développement, de l'Evaluation des  
Politiques Publiques et de la Coordination de  
l'Action Gouvernementale assurant l'intérim**



**Pascal Irénée KOUPAKI**